

## Délibération n°2015-11/26.021

### OBJET

Autorisation donnée à Madame Hélène de COMARMOND, Vice-présidente de signer le marché relatif aux « travaux d'aménagements paysagers dans le secteur du TCSP – Val Pompadour dans le cadre de la coulée verte la Tégéval »

### DATE DE CONVOCATION

26/11/2015

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10  
Présents : 4  
Pouvoirs : 0  
Pour : 4  
Contre : 0  
Abstention : 0

### ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil quinze, le 26 novembre, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, salle des commissions – 4<sup>ème</sup> étage à Créteil, sous la Présidence de Madame Hélène de COMARMOND.

Étaient présents, Mesdames, Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Pierre GARZON et Pierre-Jean GRAVELLE, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés : Mesdames Sylvie ALTMAN, Françoise LECOUFFLE, et Dominique JOSSIC, et Messieurs François DUROVRAY, Olivier THOMAS et Jean-Luc TOULY.

**DELIBERATION N° 2015-11/26.021 DU 26 NOVEMBRE 2015 RELATIVE À L'HABILITATION DE MADAME HELENE DE COMARMOND VICE-PRÉSIDENTE À SIGNER LE MARCHE RELATIF AUX « TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR TCSP – VAL POMPADOUR DANS LE CADRE DE LA COULEE VERTE LA TEGEVAL »**

**LE COMITE SYNDICAL**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9,  
**VU** le code des marchés publics,  
**VU** le budget général du Smer la Tégéval,  
**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 26 Novembre 2015,  
**VU** le rapport présenté par Madame Hélène de COMARMOND, Vice-présidente du Syndicat mixte.  
**VU** la séance du 19 novembre 2015 lors de laquelle le quorum n'a pas été atteint.

**DELIBERE**

Article 1 : Habilité Madame Hélène de COMARMOND, Vice-présidente à signer le marché relatif aux « travaux d'aménagement paysager dans le secteur le secteur TCSP – Val Pompadour dans le cadre de la coulée verte la Tégéval » pour un montant non contractuel de 791 966,95 € HT, soit 950 360,34 € TTC avec le groupement d'entreprises EURO-VERT / VALENTIN Environnement et TP sis 12 Rue du 11 novembre 1918 – 94460 VALENTON

Article 2 : Les dépenses nécessaires seront imputées au budget du Smer la Tégéval.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Vice-présidente du Smer la Tégéval

Madame Hélène de COMARMOND

Vu et transmis à M. Le Préfet de Seine-Saint-Denis, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,  
Le

03 DEC. 2015  
La Vice-présidente du Smer La Tégéval

Hélène de COMARMOND



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Autorisation donnée à Madame Hélène de COMARMOND, Vice-présidente de signer le marché relatif aux " travaux d'aménagements paysagers dans le secteur du TCSP - Val Pompadour dans le cadre de la coulée verte la Tégéval ".

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/12/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/12/2015

---

**Numéro de l'acte :** 20151126021 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 075-200017010-20151126-20151126021-DE

---

**Date de décision :** 26/11/2015

**Acte transmis par :** Severine NICOLEAU BERGERET

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Marché initial